

## Comité national de la facilitation des échanges

### Étude de cas: Nigeria

En 2002, le Nigeria érigeait un comité interministériel en charge du commerce intérieur et des questions commerciales multilatérales, afin de superviser et d'évaluer les résultats de sa politique commerciale nationale. Ce comité fut baptisé *Enlarged National Focal Point* (ENFP ou Point focal national élargi). Un sous-comité de la facilitation des échanges a été créé en son sein, pour coordonner les activités liées aux négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC et traiter des questions de charges dans les échanges intérieurs.

Lors des réunions du Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation des échanges de 2009, une proposition de texte juridique (qui a donné naissance à l'Article 23.2 de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC) demandait aux membres d'établir un comité national de la facilitation des échanges. Se fondant sur cette disposition, l'ENFP a demandé au Ministre du commerce d'approuver la constitution de ce comité. C'est ainsi que le *National Task Force Committee on Trade Facilitation* (Groupe de travail national sur la facilitation des échanges) a vu le jour. Il s'est vu confier la tâche de faciliter la coordination des efforts nationaux et la mise en œuvre des dispositions de l'AFE de l'OMC, dès son adoption par les membres de l'OMC.

Le *National Task Force Committee on Trade Facilitation* a été fondé en 2010. Il est présidé par le Ministère du commerce et les Services douaniers du Nigeria en assumant la vice-Présidence. Le Ministère du commerce fait également fonction de secrétariat du Comité, qui lui fait rapport, par la voie du Secrétaire permanent.

L'AFE a été conclu fin 2013 et, en mars 2014, le Ministre du commerce décida d'insuffler une nouvelle vie à ce groupe sur la facilitation des échanges, à qui il a donné 100 jours pour examiner le travail fait en relation avec l'AFE, en évaluer les résultats, cueillir les fruits à portée de main et programmer la mise en œuvre future de l'AFE.

Le nombre de participants au Comité (cf. ci-dessous) est passé de 26 à 21, suite au retrait des services qui assumaient des fonctions trop semblables à celles d'autres instances siégeant au Comité. À l'échéance des 100 jours, le Comité devait faire rapport au Ministre et a informé l'OMC des engagements de catégorie A devant faire l'objet d'une notification, au titre de l'AFE.

Le mandat de la *Task Force* énonce ses tâches et responsabilités, qui consistent à: arrêter la position du Nigeria en vue des négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC; aider à la mise en œuvre de l'AFE; veiller à la libre circulation des biens et des personnes sur les autoroutes, dans les aéroports et les ports maritimes; rationaliser les procédures d'importation, d'exportation et de transit; amener les services concernés à se doter de l'infrastructure nécessaire à la facilitation des échanges; informer le public des mesures, pratiques et normes de facilitation des échanges; proposer des objectifs et des mesures stratégiques au Gouvernement; réduire les goulets d'étranglement administratifs, la rigidité institutionnelle et alléger la bureaucratie, etc.

La *Task Force* dispose de deux groupes de travail: l'un est chargé des questions de réglementation et d'infrastructure, alors que l'autre se concentre sur la réduction des coûts et de la durée des transactions commerciales sur les biens et les services. L'Administration de la douane du Nigeria participe aux travaux des deux groupes.

La Task Force a effectué des travaux d'importance, au rang desquels figurent les auto-évaluations nationales de l'OMC, l'examen des résultats de ces évaluations, la conclusion des travaux sur les engagements de catégorie A à notifier au Secrétariat de l'OMC, l'élaboration de plans d'action, etc.

Le travail du *Task Force Committee on Trade Facilitation* a eu une incidence considérable: il a permis de sensibiliser à l'AFE et à ses objectifs, d'améliorer la coopération entre services publics, d'encourager les services à se doter de leur propre système informatique, afin de pouvoir interagir avec le Portail du *Nigeria Trade Hub*, etc.

Le comité est sur le point d'être rebaptisé Comité national de la facilitation des échanges.

**Participants au *Task Force Committee on Trade Facilitation*:**

Services gouvernementaux:

1. Ministère du commerce (Présidence)
2. Services nigériens de la douane (vice-Présidence)
3. Ministère des finances
4. Ministère des transports
5. Banque centrale du Nigeria
6. Autorités portuaires du Nigeria
7. Autorités aéroportuaires fédérales du Nigeria
8. Conseil nigérien des Chargeurs
9. Administration maritime du Nigeria & Agence pour la Sécurité
10. Agence du Nigeria pour l'alimentation et les médicaments
11. Institut nigérien de normalisation
12. Conseil de promotion des exportations du Nigeria
13. Banque nigérienne d'import-export
14. Service nigérien de quarantaine agricole
15. Services nigériens pour l'immigration
16. Police du Nigeria
17. Commission fédérale de sécurité routière

Secteur privé:

18. Association des producteurs du Nigeria
19. Association des Chambres de commerce, d'industrie, des mines & de l'agriculture
20. Association nationale des commerçants du Nigeria
21. Association nationale des agents en douane & des transitaires